

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°73-126 du 4 Avril 1973

portant nomination de MM. Djamiou ADEBO et Yves Adéyèmi VIEYRA, Anciens Premiers Clercs de Notaire, en qualité de Notaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance N°48/PR/MJL du 29 août 1968, portant statut du notariat et l'ordonnance N°73-23 du 14 mars 1973 qui l'a modifiée ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu,

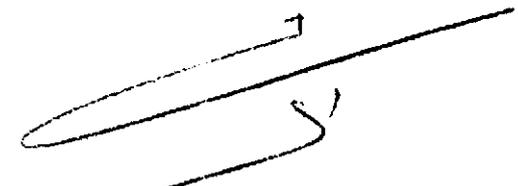
DECRETE :

ARTICLE 1er - MM. Djamiou ADEBO et Yves Adéyèmi VIEYRA, Anciens Premiers Clercs de Notaire, sont nommés Notaires.

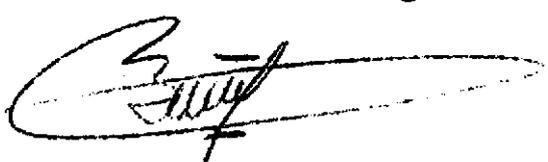
ARTICLE 2 - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 4 Avril 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de bataillon Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 - MJL 8 - CS 6
PCA-PGCA-Trib.13 - DGAJL 4 - autres ministères 10 - SGG 4 - IAA1
Intéressés 2 - DCCT-CNI-IGF 3 -
DEP-Dtion Stat.4 -Gde Ch:1 JORD 1